

AVIS PUBLIC

**Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement portant le numéro 757-11-10**

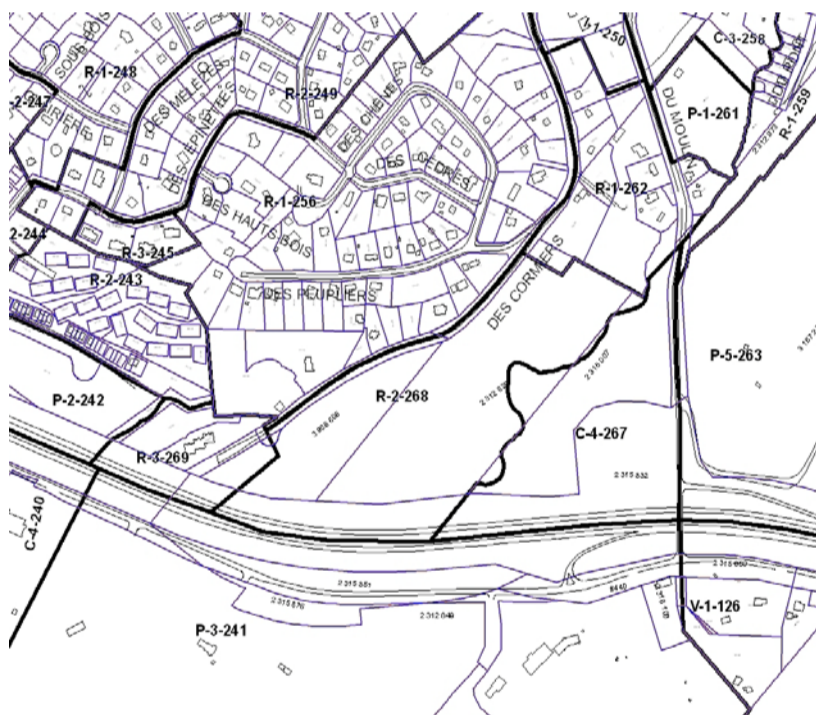
Avis est par les présentes donné par le soussigné, Gilbert Aubin, secrétaire-trésorier, que Conseil municipal, suite à l'adoption par résolution lors de l'assemblée ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mars 2010 d'un projet de règlement portant le numéro 757-11-10, tiendra une **assemblée publique de consultation lundi le 29 mars 2010 à compter de 19h00 en la salle de l'Hôtel de Ville située au 670, rue Principale à Piedmont**, le tout en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ledit projet de règlement numéro 757-11-10 modifie le règlement de zonage 757-07 quant à la grille des usages dans la zone R -2-268 afin :

- a) Permettre la structure de bâtiment jumelé;
- b) Densité brute 8.6 logements/hectare au lieu de 10.

Le secteur concerné, soit la zone R-2-268 est délimité comme suit :

- Au nord par le chemin des Cormiers;
- Au sud par le cours d'eau «Grand Ruisseau»;
- À l'ouest par l'autoroute des Laurentides;
- À l'est par les lots 2 312 940 et 3 634 752.



Au cours de cette assemblée publique de consultation, Monsieur le Maire Clément Cardin ou le président de l'assemblée expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et/ou organismes qui veulent s'exprimer sur le projet.

Ledit projet de règlement est disponible et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi inclusivement entre 8 h 30 et 16 h 30.

Ledit projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

**DONNÉ À PIEDMONT, CE 4<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MARS 2010.**